

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2021

Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Armelle HATHIER, , Cécile LAPERCHE
Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Frédéric LIRON, Janick TAILLARD

Absent excusé : Baptiste GALLISSOT (pouvoir à Cécile LAPERCHE)

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance: Cécile LAPERCHE

Lotissement :

Madame le Maire présente au conseil municipal les trois hypothèses différentes élaborées par le Cabinet Cardinal afin de délimiter trois nouvelles parcelles constructibles sur la ZA 48, le long du chemin qui relie l'impasse des Cornouillers à la salle des fêtes.

M. Mongeot propose d'aligner les parcelles le long de la canalisation d'eau existante, afin d'éviter d'avoir à détourner cette canalisation. Deux parcelles pourraient être délimitées, une au dessus et une autre dessous.

Madame le maire propose de reporter la décision à une rencontre avec M. Jean-Pierre Cardinal, géomètre expert. Il sera invité au prochain conseil municipal afin de répondre à toutes les questions qui se posent à ce sujet.

Sécurité routière :

Madame le Maire présente les différentes options travaillées en petit groupe pour améliorer la sécurité routière :

- secteurs limités à 30 km/h : place Sainte Anne et devant la Maison de Courcelles, devant l'école et devant le café
- matérialisation au sol de places de stationnement en quinconce, de l'axe central (St Loup), marquage plus net du stop face au café, zébras pour empêcher le stationnement ou repousser la circulation (place Ste Anne)
- traitement de toutes les entrées de villages avec rétrécissement et végétalisation.

Ces dispositions seront rediscutées avec le conseil départemental et le CAUE.

Armelle Hathier, Rodolphe Soenen, Cécile Laperche, Bénigne Cunier et Claire Colliat sont intéressés par cette rencontre.

Elections et tenue des bureaux de vote :

Mme le Maire propose aux volontaires de venir installer les bureaux de vote samedi à 11h30. Un isoloir sera installé dans la cuisine. Les résultats devront être apportés au chef lieu du canton.

Colos apprenantes

Le dispositif colos apprenantes est reconduit pour 2021. Mme le Maire propose que la commune reconduise sa participation à cette opération.

Après validation auprès de l'administration, l'information sera transmise sur la boucle des 3 villages.

Les "Colos apprenantes" sont **proposées par les organisateurs de colonies de vacances** : association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20% du financement. Cette aide peut atteindre 100% lorsque les séjours sont organisés directement par des associations. Ces séjours labellisés sont également ouverts à toutes les familles, qui peuvent bénéficier des aides de droits communs (bons CAF, aides de la collectivité, chèques-vacances).

Ce dispositif exceptionnel s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers « politique de la ville » et de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet ainsi qu'aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Les familles intéressées peuvent se faire connaître auprès de Mme le Maire.

Extension de l'éclairage public

Rodolphe Soenen doit faire refaire un devis au SDED afin d'exclure la partie concernant la place Ste Anne.

Le conseil donne pouvoir à Mme le maire pour confirmer la demande d'extension auprès du SDED.

Projets communaux

Plusieurs dispositifs d'accompagnement des communes sont renforcés ou développés pour encourager la relance et la transition écologique : PTRTE via la CCAVM avec l'Etat et la Région, FEADER avec l'Europe et la Région.

Plusieurs projets peuvent être portés à connaissance par la commune de Saint Loup :

- travaux de sécurité routière
- extension du lotissement
- accessibilité du café restaurant
- rénovation énergétique et aménagement de la salle des fêtes
- signalétique, accueil et sentier d'interprétation en lien avec le Parc national

(départ de Maxime Boutsoque à 21h30)

Salle des fêtes

Janick Taillard a sollicité un architecte pour le projet de rénovation de la salle des fêtes. Ce dernier propose de réaliser une étude qui sera facturée 3000 € si les travaux ne sont pas réalisés. Ses honoraires s'élèveraient à 9% du montant des travaux.

Mme le Maire rappelle qu'il reste nécessaire de solliciter trois devis, sur la base d'un cahier des charges validé par le conseil municipal précisant les aménagements souhaités.

Plusieurs membres du conseil municipal s'engagent à fournir des coordonnées de professionnels.

Label Village étoilé

La commune de Saint Loup sur Aujon ayant obtenu le label Village étoilé avec 4 étoiles, Mme le Maire propose de commander des panneaux. Le conseil valide l'acquisition de panneaux pour un prix unitaire de 79,50 €HT, avec 4 étoiles. Il est convenu de commander autant de panneaux que pour la labellisation Commune nature.

Questions diverses

-Nettoyage des vitres

Sur proposition de Bénigne Cunier, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Vitrierie Claire qui inclut dorénavant les vitres des lavoirs de Saint Loup et Courcelles.

Devis menuiserie

L'entreprise Guyé propose un devis de 36€ pour la fabrication d'une pièce en bois permettant de réparer l'un des jeux pour enfants jouxtant l'école. L'ensemble des membres du conseil municipal valide ce devis qui permet à la commune de remettre en service ce jeu et évite le coût d'achat exorbitant de cette pièce fragile auprès du fabricant.

Vide grenier

Le vide grenier aura lieu le 1^{er} dimanche d'août soit le 1^{er} août

Remise en eau fontaine

La fontaine de la place au sureau sera mise en eau prochainement. Rodolphe Soenen s'en occupe avec Pascal Fieutelot, avec la pose de la statue de l'angelot.

Demande autorisation Quad

Suite à la demande d'un jeune de pouvoir pratiquer le quad sur un terrain sans nuire à la tranquillité de la commune, Bénigne Cunier propose qu'une convention soit établie pour l'autoriser à aller sur les parcelles ZB11, 12 et 13.

La convention devra également mentionner les conditions d'utilisation de ces parcelles.

Festivités du 14 juillet

Cette année, c'est au tour de Ternat d'organiser les festivités du 13 juillet.

Les protocoles sanitaires n'étant toujours pas précis, l'organisation du 14 juillet de la commune est reportée à un prochain conseil.

Camion

Le camion de la commune a besoin d'une réparation. Un devis est demandé pour la changement du turbo qui a lâché. La demande d'une nouvelle carte grise est en attente. Rodolphe Soenen doit s'en occuper dès la réparation effectuée.

Demande de construction d'un chenil

La famille Lamontre Jacotot a demandé l'autorisation de construire un chenil afin d'éviter la divagation des chiens. La règlementation impose une surface de 18m² pour 3 chiens.

Le conseil municipal exige un certain nombre de conditions : trois chiens maximum, aucun bruit, engagement à réaliser des démarches auprès du PHILL afin de travailler sur les relations de voisinage et le maintien dans le logement.

Frédéric Liron exprime son avis contre ce chenil.